

Délibération du 31 Mai 2024

délibération **N° 2024-30 C**

objet **Acquisition d'un camion à motorisation électrique par l'intermédiaire de la Centrale d'Achat UGAP**

- Date de convocation : le 24 mai 2024
- Date de publication : le 07 juin 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 mai 2024 s'est réuni le 31 mai 2024 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 20, Nombre de votants : 23
- Etaient présents : 20

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	REYNAUD Claude
	AUGEM Jean-Michel
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3

AMET Yannick donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude
BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

Délégués excusés : 10

BLANQUET Denis ; GUIGUE Thibaut ; BRUNIER Thierry ; BARBIER Marie-Claire ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; THEVENON Raphaël ; RUFFIER-LANCHE René ; BRUN Pierre ; DANIS Georges ; VIGUET-CARRIN Françoise.

Délégués absents : 5

FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délibération du 31 Mai 2024

délibération **N° 2024-30 C**

objet **Acquisition d'un camion à motorisation électrique par l'intermédiaire de la Centrale d'Achat UGAP**

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-président en charge du centre de tri, rappelle que Savoie Déchets souhaite internaliser le transport des refus de tri sur le nouveau centre de tri. Savoie Déchets doit en conséquence équiper le centre de tri d'un camion ampliroll, et former 3 agents à la conduite de poids lourd.

L'acquisition de ce camion permettra d'effectuer environ 6 rotations de caissons de refus par jour entre le centre de tri et l'UVETD, soit 10 km par jour. Ce camion servira également pour vider :

- la benne de ferraille chez un collecteur-recycleur de déchets de fer et métaux ;
- la benne d'encombrants à l'UVETD.

Enfin, dans le cadre de la mise en commun des moyens entre les services de Savoie Déchets, cet équipement sera mutualisé afin d'être utilisé sur la plateforme de Champlat pour le vidage des caissons de biodéchets, et à l'UVETD pour le vidage des bennes de ferrailles de l'usine.

Parmi les différentes technologies envisageables, est proposé l'achat d'un camion à motorisation électrique. En effet, le camion circulant sur de très courtes distances (CTD/UE), le moteur d'un camion thermique risquerait d'être endommagé très rapidement.

Les coûts de rechargement pourront en outre être optimisés avec l'électricité produites par les panneaux photovoltaïques installés sur nos sites.

En terme de délais, le camion doit être réceptionné en septembre 2025, sachant qu'il faut compter 12 mois pour l'approvisionnement.

Dans le cadre de la consultation pour l'acquisition d'un camion à motorisation électrique, il est proposé de recourir à la centrale d'achat UGAP.

Aussi, en vertu des dispositions des articles L.2313-2 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat, il est proposé d'effectuer cette acquisition par le biais de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et de passer une commande auprès de la centrale d'achat pour un montant total de 504 491,34 € TTC, incluant un contrat de maintenance préventive.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Monsieur Joël CECILLE ; 3 contres : Messieurs Christian SIMON, José VARESANO, Jean-Michel AUGEM) :

Article 1 : approuve l'acquisition d'un camion à motorisation électrique avec contrat de maintenance préventive par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP pour un montant de 504 491,34 € TTC.

Article 2 : sollicite l'aide financière de tout organisme susceptible de verser des subventions dans le cadre de cette acquisition.

Article 3 : autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents à venir.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISSE



SavoieDéchets